



68^e Fête du peuple jurassien – 12 septembre 2015 – Réception officielle
Discours de M. Claude Hêche, Président du Conseil des Etats

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Représentants des autorités politiques communales, cantonales
et fédérales,
Chers amis de l'extérieur,
Chers amis jurassiens,

Cette année, la Fête du peuple jurassien prend des allures de veillée d'armes. Les esprits sont en ébullition; tant de questions se posent: comment s'assurer que Moutier et sa couronne ait un maximum de cartes en main pour choisir son destin?

Comment garantir à ses citoyens leur pleine participation à la transformation du 23^e canton suisse? Comment préparer les habitants de la partie nord aux grands changements qui les attendent ? Il n'y a pas de réponse toute faite, il n'y a jamais de garantie à 100%, mais nous avons matière à co-construire le Jura de demain.

Il est aisé de rêver à un canton plus grand, plus peuplé et qui pèsera encore plus lourd aux Chambres fédérales. Il est à peine moins facile de se projeter dans un avenir économique et financier commun. Mais prendre en compte la composante institutionnelle et démocratique demande d'y regarder à deux fois et je remercie nos constitutionnalistes de se pencher sur la question.

Soyons conscients que les mots ne suffiront pas: il faudra des garanties, des chiffres et du concret pour convaincre. Nous devons aussi parler à la raison, avec des éléments de comparaison et des projections économiques... elles sont intéressantes chez nous.

Mesdames et Messieurs, le désir du Jura et des habitants de Moutier et de sa couronne de faire destin commun va entraîner le Jura dans un nouvel âge, celui de la maturité renforcée. Le possible rattachement de la Prévôté nous donne la chance de réfléchir aux fondements de la République et canton du Jura et à son avenir. Saisissons-là.

Les autorités du 23^e canton peuvent légitimement mettre en avant l'originalité et la modernité du projet jurassien. Mais il reste – et c'est légitime – des points d'interrogation pour celles et ceux qui s'apprêtent à nous rejoindre. J'encourage donc le canton du Jura et les communes du sud à évoquer tous les aspects de la vie à deux pour se donner la main en toute connaissance de cause et à s'engager ensemble dans leur nouvelle vie. Les citoyens des communes du sud concernées doivent pouvoir s'exprimer sur les articles de la charte fondamentale jurassienne qui ont un lien avec le rattachement de Moutier et de sa couronne. Ils doivent pouvoir participer à une assemblée constituante qui serait ainsi composée d'élus des deux parties.

En tant que président de la Chambre des cantons, j'avoue que je serais fier que le Jura permette aux Prévôtois de voter sur les changements constitutionnels qu'entraînerait leur intégration dans un autre canton, ce qui serait une première dans la Confédération.

Le canton du Jura à travers son Parlement et son Gouvernement, doit continuer à préparer le terrain, en acceptant le principe d'une révision constitutionnelle et en adoptant un additif constitutionnel. Ce dernier déterminerait la mission de cette Constituante qui aurait pour objectifs de cibler les changements institutionnels entraînés par le rattachement de la Prévôté, notamment quant au siège des autorités politiques, administratives et judiciaires et celui des établissements de droit public rattachés au canton ou en matière de politique hospitalière. Je vais plus loin, un pourcentage des emplois publics devrait aussi être défini pour être, lors du mariage, transféré à Moutier.

Une telle démarche fusionnerait le passé et le futur institutionnel, sans vide juridique. Elle s'inscrirait dans le droit fil du combat de l'indépendance jurassienne. Les Roger Schaffter, Roland Béguelin, Alexandre Voisard la salueraient, j'en suis sûr, comme un exploit civique.

L'idée d'une révision de la Constitution jurassienne par une Assemblée constituante dans laquelle siègeraient les représentants élus de la Prévôté a été émise l'année dernière par M. Jean Moritz. Ce juriste a considéré qu'un additif constitutionnel pouvait donner un mandat précis et limité à la Constituante, à savoir modifier ou adopter les nouvelles dispositions rendues nécessaires par l'arrivée de Moutier et de sa couronne dans le canton du Jura.

Je relève que ce projet est étudié par un groupe de travail pluridisciplinaire mandaté par le PSJ. Le but est de préparer une initiative parlementaire à laquelle toutes les forces politiques du Jura seront associées.

Mesdames et Messieurs, à La Haye, lors de la conférence des Sénats européens, à New-York, au sein de l'Union interparlementaire mondiale, à Berne, à l'Assemblée parlementaire de la francophonie, à Tunis, Milan ou Alger, partout où j'en ai eu l'occasion, j'ai raconté la belle histoire de la création de notre canton car elle illustre comme aucune autre les subtilités et la beauté de la démocratie directe helvétique.

Je souhaite que la venue de la Prévôté parachève cette prouesse démocratique. Certains signes ne trompent pas. La psychiatrie de Bellelay sera délocalisée vers Bienne.

On va fêter le 100^e anniversaire du tunnel de Moutier-Granges Nord, et Moutier sera raccordé à la Transjurane pour 2017. Oui, cher Amis du Sud, le temps est venu de nous retrouver.

Vive le Jura, vive Moutier et les communes de sa couronne !

Claude Hêche
12 septembre 2015